

[Texte]

Our mandate is not only technical, it is profoundly legal and political. We also have to consider the question of the various aspects of the legitimacy of the constitutional amendment process. As soon as the Canadian public is ready to present briefs in the middle of March, we will be going to consult them in all parts and every province and territory of our country.

Our mandate differs from the mandates of other committees or commissions. We do not intend to invade the fields of other committees. We have enough business for the four and a half months that lie ahead.

**The Joint Chairman (Mr. Edwards):** First, I would like to make a comment about the business the committee has just conducted. The committee has just heard—and the Canadian public did not hear—testimony from two officials of the Government of Canada, from the Federal-Provincial Relations Office and the Department of Justice. Those individuals elaborated on the the discussion paper which the Government of Canada presented in tabling the resolution in the House of Commons and in the Senate which enabled the creation of this committee.

I think we may have made an incorrect decision in holding that meeting in camera, therefore I would suggest to the committee that it consider—at the appropriate time—publishing the transcript of that discussion so there will be no question as to what was discussed here.

The committee was faced with a long-standing practice of public servants. I think it is understandable that public servants providing background information on what led to the publication of a particular paper would ask that the meeting be off the record. I can assure the committee and the Canadian public that nothing that was discussed ought to be a secret. That spirit is contrary to the intention of this committee, which is examining among other things the extent and way in which the Canadian public ought to be involved in the amendment process of the Canadian Constitution.

Today, February 19, 1991, we begin at last a week which can permit Canada to change. This work is relevant to all Canadians, except those who believe the status quo is just fine. It is relevant even to those who have given up on Canada.

At this moment, across six time zones and traversing more than half of the northern hemisphere, Canadians of both language groups and countless origins are engaged in dialogue, debate and personal or electronic encounter about the nature of their future existence. Whatever the determination, and there must in our lifetimes be a determination, the door to those new possibilities seems jammed shut. Or, when it does open, it displays an annoying propensity to close on our toes.

[Traduction]

Notre mandat n'est pas seulement technique, il est aussi profondément juridique et politique. Nous devons bien sûr tenir compte des divers aspects de la légitimité du processus d'amendement constitutionnel. Dès que le public canadien sera prêt à nous adresser des mémoires, au milieu du mois de mars, nous irons le consulter directement, dans chaque province et territoire du pays.

Notre mandat n'est pas le même que ceux des autres comités ou commissions, et nous n'avons aucunement l'intention d'empiéter sur leurs responsabilités. Nous aurons déjà suffisamment à faire durant les quatre mois et demi à venir.

**Le coprésident (M. Edwards):** Je tiens tout d'abord à faire une remarque au sujet des travaux antérieurs du comité. Le comité vient juste de recueillir les avis de deux représentants du gouvernement du Canada, c'est-à-dire du Bureau des relations fédérales-provinciales et du ministère de la Justice, ce dont le public canadien n'a pas eu connaissance. Ces deux témoins nous ont donné des précisions sur le document de travail publié par le gouvernement du Canada lors du dépôt de la résolution devant la Chambre des communes et du Sénat portant création de notre comité.

J'estime que nous avons fait une erreur en tenant cette réunion à huis clos, et c'est pourquoi j'invite le comité à examiner la possibilité—au moment opportun—de publier le procès-verbal de cette séance, afin qu'il n'y ait aucun malentendu au sujet des questions discutées à cette occasion.

Laissez-moi rappeler qu'il existe une longue tradition de témoignage à huis clos de fonctionnaires... Il est compréhensible que les fonctionnaires fournissant des informations complémentaires sur ce qui a pu mener à la publication de tel ou tel document tiennent à témoigner à huis clos. Je peux donner au comité et au public canadien l'assurance que rien de ce qui a été discuté à cette occasion ne méritait d'être tenu secret. De toute façon, cela va à l'encontre de l'esprit dans lequel ce comité souhaite engager ses travaux, puisqu'il s'agit d'examiner, entre autres choses, comment et dans quelle mesure le public canadien devrait participer au processus de modification de la Constitution canadienne.

Nous entamons aujourd'hui, le 19 février 1991, une semaine destinée à permettre au Canada de changer. Nos travaux sont très importants pour tous les citoyens, sauf peut-être pour ceux à qui le statu quo convient parfaitement. Je dois dire qu'ils sont également très importants, même pour ceux qui ont abandonné tout espoir envers le Canada.

À l'heure actuelle, sur un territoire couvrant plus de six fuseaux horaires et la moitié de l'hémisphère nord, les Canadiens des deux groupes linguistiques et de multiples origines participent à un dialogue, un débat et des rencontres personnelles et électroniques sur l'avenir de leur pays. Quelle que soit la décision ultime, il faudra décider, la porte semble toujours être fermée à double tour lorsque l'on envisage de nouvelles possibilités. Quand elle s'entrouvre, elle a une tendance déplorable à se refermer sur nos doigts.